

A LA BAGUETTE

Société par actions simplifiée au capital de 15 000,00 euros

Siège social : 1 Rue de Mundolsheim

67300 SCHILTIGHEIM

811 974 740 RCS STRASBOURG

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS **DE L'ASSOCIÉ UNIQUE** **DU 7 NOVEMBRE 2025**

QUATRIÈME DÉCISION

Monsieur Benoît BIETH, Associé Unique, décide d'étendre à compter du 1er novembre 2025 l'objet social aux activités suivantes :

- La prise de participations dans toutes personnes morales, civiles ou commerciales ;
- La gestion et la valorisation de ces participations par voie de cession, d'apport ou de fusion ;
- Les prestations de services administratives, commerciales, financières et techniques au profit de tiers ou de ses filiales ainsi que la réalisation de prestations de direction d'entreprise et l'animation effective du groupe ainsi constitué ;
- La réalisation de placements financiers ;
- La souscription de toute garantie, mobilière ou autre, notamment tout cautionnement personnel ou hypothécaire (solidaire ou non) en garantie des engagements financiers de la société A LA BAGUETTE ou des engagements des sociétés dans lesquelles elle posséderait des participations, dès lors que ces garanties sont prises dans l'intérêt social de la société A LA BAGUETTE ;

et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - Objet

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La prise de participations dans toutes personnes morales, civiles ou commerciales ;
- La gestion et la valorisation de ces participations par voie de cession, d'apport ou de fusion ;
- Les prestations de services administratives, commerciales, financières et techniques au profit de tiers ou de ses filiales ainsi que la réalisation de prestations de direction d'entreprise et l'animation effective du groupe ainsi constitué ;
- La réalisation de placements financiers ;
- La souscription de toute garantie, mobilière ou autre, notamment tout cautionnement personnel ou hypothécaire (solidaire ou non) en garantie des engagements financiers de la société A LA BAGUETTE ou des engagements des sociétés dans lesquelles elle posséderait des participations, dès lors que ces garanties sont prises dans l'intérêt social de la société A LA BAGUETTE ;
- La boulangerie et la pâtisserie artisanale, la sandwicherie, le traiteur, la vente à emporter et l'achat/revente de boissons ;

Le reste de l'article demeure inchangé.

CINQUIÈME DÉCISION

Monsieur Benoît BIETH, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 1 Rue de Mundolsheim, 67300 SCHILTIGHEIM au 11 allée des Comtes 67200 STRASBOURG à compter du 1er novembre 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - Siège social

Le siège social est fixé :

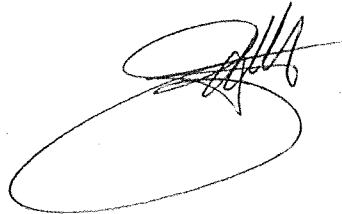
11 allée des Comtes 67200 STRASBOURG.

Le reste de l'article demeure inchangé.

SIXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Certifié conforme
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'B' shape with a horizontal line crossing it, followed by a vertical line and a small flourish.